

Compte-rendu du CDAS 9 mars 2021

Lecture de liminaires par les organisations syndicales.

Réponse du président :

Il est sensible à la présence locale de l'action sociale, c'est pourquoi, il a été décidé d'assurer une présence locale continue et renforcée en HAUTE-MARNE, en désignant Mme Sylvie MARIADASSOU comme correspondante sociale.

Par ailleurs, face à cette crise, par rapport au budget de l'action sociale, il convient de se réinventer, de trouver des palliatifs, pour répondre à tous les besoins des agents, actifs et retraités.

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du PV du CDAS du 5 novembre 2020
- 2/ Note d'orientations de l'action sociale ministérielle en 2021
- 3/ Répartition et Validation des enveloppes affectées aux Crédits d'Actions Locales
- 4/ Questions diverses

1/ Approbation du PV du 5 novembre 2021 : pas de remarques : approbation à l'unanimité.

2/ Note d'orientations de l'action sociale ministérielle en 2021 :

Pour 2021, les crédits de l'action sociale au niveau national s'élèvent à 125,92 millions d'euros tous titres confondus soit 109,17 millions pour l'action sociale et 16,75 millions pour la santé et sécurité au travail.

Répartition des crédits au niveau national :

Les 8 principaux postes (hors frais de personnel et de fonctionnement) sont :

- restauration : 45,5 millions
- tourisme social : 24,20 millions pour EPAF
- logement social : 11 millions pour ALPAF
- hausse des moyens d'aide à la parentalité en faveur des CESU 6/12 ans
- protection sociale complémentaire (MGEFI) : 4 millions

- Crédits d'Actions Locales : 4,8 millions (le calcul des CAL dépend du nombre d'agents actifs retraités et enfants dans le département). Sur le CAL est appliquée une réserve de 6 % à déduire de la dotation départementale.
- aides et prêts (secours pour les personnes en grande difficulté) : 3,93 millions
- soutien aux associations socio-culturelles : 6,7 millions

Pour le département de la Haute-Marne, le CAL s'élève à 15 040 € au lieu de 16 000 € soit une réserve de 960 €. Il n'y a toujours pas de précision sur l'utilisation de cette réserve.

Solidaires condamne de nouveau la mise en réserve budgétaire actuelle de 6 % puisque les agent·es ne bénéficient jamais de la totalité du CAL.

Pour 2021, le budget est en baisse suite à la baisse des effectifs. Mais pour la HAUTE-MARNE, le budget du CAL s'élève à 16 000€ (somme plancher) au même titre que d'autres départements tels que l'Aube, la Meuse.

Par rapport au CAL 2021, le président souhaite créer un groupe de travail qui sera chargé de réfléchir sur les actions à envisager pour anticiper les problèmes liés à la crise sanitaire et utiliser les crédits autrement et le mieux possible.

Une OS souhaite avoir des précisions sur le chantier de la gouvernance des opérateurs associatifs. En effet, pour ces opérateurs, une des orientations envisagée consisterait à les faire passer à une gestion coordonnée voir à un renforcement et une mutualisation de leurs compétences.

Réponse de l'administration :

Au niveau de l'action sociale ministérielle, il y a plusieurs intervenants qui effectuent la même chose. Est-ce normal ? Au niveau des résidences, de la restauration : actuellement, la mission « restauration » dans le GRAND-EST est confiée à la déléguée du Haut-Rhin. C'est une décision inédite. L'objectif des propositions sera d'apporter de la cohérence à toute l'organisation de l'action sociale.

Le 1er décembre 2020 un groupe de travail s'est tenu portant sur trois points : le logement, l'aide à la parentalité et la restauration. On attend une synthèse des propositions faites.

Compte tenu de ces orientations, une OS s'inquiète sur le devenir des délégations au niveau local.

Réponse de l'administration :

Le président n'est pas inquiet sur le maintien des CDAS. Sur l'organisation des délégations, il pense qu'il y aura certainement une mutualisation des délégués, avec des domaines de compétences bien spécifiques, peut-être une régionalisation. Tout cela est à l'étude.

3/ Répartition et Validation des enveloppes affectées aux Crédits d'Actions Locales

La dotation du CAL 2020 est de 15 038 €. La répartition est la suivante :

- arbre de Noël : 14 496 € (9 700 € et les crédits non utilisés en 2020)
- amitiés finances industrie : 342 €
- séances de psychologie : 200 €
- sorties : 0 €

La dotation du CAL 2021 est de 15 040 €. La répartition est la suivante :

- arbre de Noël : 9 600 €, en optant pour une organisation classique de l'arbre de Noël
- amitiés finances industrie : 290 €
- psychologues : 150 € + report de 150 € de 2020 non consommés, soit 300 €
- sorties : 5 000 €

Précisions sur ce budget prévisionnel :

- Sur les crédits « séances psychologues ». Actuellement , il y a 4 conventions passées avec un psychologue (1 sur LANGRES, 1 sur St DIZER et 2 sur CHAUMONT) .Ces conventions se terminent en 2021 sauf une sur CHAUMONT qui se termine en 2022.

Le budget alloué à ces séances s'élève :

- en 2018 : 307 €
- en 2019 : 0 €
- en 2020 : 50 €

Cette grande disparité peut s'expliquer par l'absence d'assistance sociale et la mise en place d'une plateforme d'écoute et de soutien.

Il est proposé de renouveler pour 2 ans les conventions de 3 psychologues sur 4, un psychologue ne souhaitant plus prendre de nouveaux clients .

Pour le remplacer, la déléguée propose un psychologue exerçant à Maranville, avec une consultation de 40 à 50 €.

- Les sorties du 1^{er} semestre 2021 ne seront pas organisées, compte tenu de la crise sanitaire. Les marchés des transporteurs deviennent caducs, il conviendra de relancer les marchés vers le mois de juin, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Qu'en sera-t-il pour le second semestre ? Si aucune sortie ne peut être réalisée courant 2021 alors il conviendra d'étudier comment utiliser la somme de 5 000 €.

Une OS fait les propositions suivantes :

- concernant les séances auprès des psychologues : certains agents ont peut-être des réticences pour aller consulter un psychologue, car cela implique que l'on avoue avoir besoin d'une aide plus importante que prévu. Ainsi des consultations auprès d'autres professionnels de médecine douce pourraient être proposées aux agents, qui auraient ainsi le choix entre plusieurs professionnels de santé, tout en respectant un budget très serré .
- concernant les sorties du second semestre, il conviendrait de prendre des décisions suffisamment à l'avance de façon à trouver des solutions alternatives pour que les crédits puissent être utilisés pour tous les agents : par exemple acheter des bons culturels à utiliser si possible localement.

Réponse de l'administration :

Le président souhaite créer un GT pour organiser l'arbre de Noël, en travaillant comme s'il allait avoir lieu. Il convient de choisir un spectacle assez tôt et de prévoir des jouets et chèques cadeaux pour les enfants de 0 à 14 ans. Si pour des contraintes sanitaires, l'Arbre de Noël ne pouvait avoir lieu, la répartition des crédits sur un plus grand nombre d'enfants bénéficiaires pourrait se faire comme en 2020.

Concernant la dotation des psychologues, lors du GT, il conviendra d'étudier la nouvelle proposition et de renouveler les autres conventions. Une réflexion devra être menée concernant les consultations autres que chez un psychologue : quels professionnels de santé et quel budget alloué à ces consultations ? Lors de ce GT, l'assistante sociale serait présente.

Pour les sorties, le GT pourra étudier d'autres propositions sur le second semestre ,et si besoin, étudier la réutilisation des crédits : coupons sport, aides aux permis de conduire « cadeau drive » ou bons culturels ...

La date du prochain GT est fixé au 25 mars 2021.

En conclusion, le président demande aux OS d'approuver le budget 2021 dans son montant et de revoir la répartition et l'utilisation au prochain CDAS du 25 mai sous réserve des décisions prise lors du GT de mars 2021.

Les OS approuvent cette proposition.

Précisions apportées par la déléguée :

- séjours EPAF : la session du printemps devrait se tenir du 24 avril au 9 mai , les séjours seront effectués en FRANCE. Pour les séjours d'été, les inscriptions doivent s'effectuer **jusqu'au 15 mars**.
- Aides et prêts ALPAF : concernant l'aide à la première installation, les frais de bail pourront être pris en charge à condition que l'agent réside dans la location au moins 12 mois, sinon, l'agent devra les rembourser.

- Aide à la propriété : en cas d'achat d'un bien immobilier, possibilité de prendre en charge une partie des intérêts du prêt si la demande est faite dans les 30 jours de l'offre du prêt. Seule la moitié de la prestation sera prise en charge si la demande est effectuée au-delà des 30 jours mais dans un délai maximum de 4 mois, qui suit l'offre du prêt. Cette aide est soumise à conditions de ressources. En cas de déficit foncier, aucune aide ne sera accordée.
- La déléguée assure une permanence à CHAUMONT une fois par mois, les agents peuvent ainsi la rencontrer ou obtenir les renseignements souhaités.
- Les tâches de la correspondante sociale Mme MARIADASSOU seront définies et clarifiées avec l'aide de la déléguée, qui lui assurera une formation. La correspondante sera un relais proche des agents, un canal d'informations et de communication entre les agents et l'action sociale. Elle pourra également donner des renseignements utiles sur toutes les prestations qui existent.
- Mme Emilie DAVILLERD, adjointe à la déléguée de l'Action Sociale est en poste dans la MARNE depuis le 1er décembre 2020.